





Facture 25721884

Adresse de l'acheteur

254997 PHARMACIE DU POLYGONE 71 RUE DES PERTUISANES 34000 MONTPELLIER France

Adresse de livraison

254997 PHARMACIE DU POLYGONE 71 RUE DES PERTUISANES 34000 MONTPELLIER France

Numéro de commande

25109038 SI 01930

Date de commande 07/04/25

Numéro de facture 25721884 FI 01930

Date de facture 07/04/25

Numéro de téléphone du client 0033 0467651366

Adresse de facturation 254997

254997 PHARMACIE DU POLYGONE 71 RUE DES PERTUISANES 34000 MONTPELLIER France

Devise EUR **Votre référence commande** 254997-25070374-GIE26%

Incoterms® 2020 CIP Carriage and Insurance Paid To

MONTPELLIER

Description		Qté	Prix Catalogue	% Remise	Prix Net	Total HT	TVA %
Bandelettes OT SelectPl	Bandelettes OT SelectPlus x100		33,30	29,07 %	23,62	283,44	5,50 %
Code Produit Numéro de Lot Date d'expiration Numéro de commande Votre référence commande Code douanier Code CIP Pays d'origine	02378104 5880802 31/10/26 3822190090 7613427024233 GB						
Bandelettes OT Verio x1 Code Produit Numéro de Lot Date d'expiration Numéro de commande Votre référence commande Code douanier Code CIP	02263505 5881188 30/11/26 3822190090 7613427013039	24	33,30	26,00 %	24,64	591,41	5,50 %

Information IMPORTANTE: Nous vous remercions de bien vouloir procéder au paiement de votre facture par virement bancaire, en indiquant son numéro [25721884] dans le champ « Référence » de votre virement. IBAN: FR76 4121 9160 1000 0331 8001 568 - BIC: BOFAFRPP



Pays d'origine

LifeScan France SAS
S.A.S. au Capital social de 11 500 001€
R.C.S.Nanterre 839 988 920
N°SIRET 839 988 920 00063
N°identifiant:TVA FR 86 839 988 920
APE: Code NAF 4774Z
Coordonnées bancaires:
Bank of America Merrill Lynch International DAC:
IBAN: FR76 41219160 1000 0331 8001 568

BIC: BOFAFRPP

GB

CONDITIONS GENERALES, CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE AU VERSO

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les produits LifeScan étant des produits destinés au diagnostic médical, les présentes Conditions Générales sont transmises à tout acheteur professionnel qui en fait la demande étant rappelé que la vente au détail et la dispensation de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro destinés à être utilisés par le public sont réservées conformément à l'article L.4211-1 du Code de la Santé Publique au pharmacien d'officine inscrit à l'ordre national des pharmaciens sous la Section A. La vente en gros de dispositifs médicaux qui s'entend de toute vente réalisée auprès d'une personne physique ou morale autre que le public est réservée aux distributeurs répondant aux conditions de l'article L. 5211-3-1 du Code de la Santé Publique sous peine de sanction pénale.

- 1. ACCEPTATION DES CGV. Les ventes de produits LifeScan (« les Produits ») sont régies par les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales ») qui constituent le point de départ et le socle unique de la négociation commerciale entre LifeScan France SAS (« LifeScan ») et le client (« le Client »), ensemble « les Parties ». Les Conditions Générales intègrent le tarif de LifeScan et régissent notamment la clause de réserve de propriété, conformément aux dispositions de l'article L. 2367 du Code Civil. Les Conditions Générales sont applicables en France, en ce compris les départements et régions et collectivités d'outre-mer et la principauté de Monaco (« le Territoire »). En passant commande, le Client déclare avoir une parfaite connaissance des Conditions Générales et les accepter sans réserve. Le fait pour LifeScan de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des Conditions Générales ne saurait être interprété par le Client comme valant renonciation par LifeScan à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdies conditions Concernant les conditions générales d'achat ou clauses contraires proposées par le Client, leur application sera soumise au cas par cas à l'acceptation préalable et écrite de LifeScan.
- 2. COMMANDES. Les commandes sont passées par tous moyens validés par LifeScan dans un délai raisonnable en fonction de la date de livraison souhaitée et en tenant compte des délais énoncés à l'Article 3 ci-après. Les commandes de Produits ne sont définitives qu'après acceptation expresse de LifeScan. Cette acceptation peut résulter de l'expédition des Produits. LifeScan se réserve en particulier le droit de ne pas satisfaire à toute commande du Client qui serait exorbitante ou dérogatoire à ses conditions de vente. Après acceptation par LifeScan, toute modification ou annulation de commandes requiert l'accord préalable de LifeScan.
- 3. LIVRAISONS. Le délai de livraison est en principe de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception de la commande pour la France métropolitaine et de dix (10) jours ouvrés pour les DROM COM, LifeScan pouvant effectuer des livraisons de façon globale ou partielle. Ce délai est indicatif et correspond à un délai moyen de traitement de la commande. Si la livraison est retardée, pour quelle que raison que ce soit, LifeScan s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la livraison dans un délai raisonnable. Dans l'hypothèse d'une commande exceptionnelle, des frais de traitement et de port de 40 € HT pourront être facturés en sus. LifeScan ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de force majeure tels que notamment les crises sanitaires liées à des épidémies, les guerres, émeutes, cataclysmes naturels, explosions, incendies, mouvements sociaux, grèves ainsi que toutes les mesures gouvernementales prises en réponse à ces cas de force majeure (« Force Majeure »), d'événements indépendants de sa volonté ou en cas d'acte ou d'omission imputable au Client ayant pour conséquence d'empêcher ou de retarder l'expédition ou l'introduction en France des Produits. En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si le Client est à jour de toutes ses obligations à l'égard de LifeScan. Il appartient au Client de vérifier le bon état des Produits livrés et, en cas d'avaries ou de manquants et conformément aux dispositions de l'article L133-3 du Code de commerce, d'émettre des réserves claires et précises au transporteur, dans les trois (3) jours qui suivent la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception et de communiquer, sans délai, un double de cette lettre à LifeScan. Tout Produit n'ayant pas fait l'objet d'une réserve dans ces formes est considéré comme valablement accepté. La livraison n'emporte pas transfert de propriété, lequel s'effectue dans les conditions de l'article 6 exposées ci-après.
- **4.PRIX.** Tous les prix sont exprimés en euros, hors taxes, hors frais de port et d'emballage suivant les tarifs en vigueur à la date de la commande. Sauf dispositions contraires, notamment pour les ventes hors France Métropolitaine, les frais de port, les taxes, droits de douanes, ou autres prélèvements obligatoires sont à la charge du Client. LifeScan se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment et notamment en cas de fluctuations des conditions économiques indépendantes de sa volonté et en informera le Client au plus tard un (1) mois avant la prise d'effet du nouveau tarif à toutes les commandes en cours et à venir. Pour toute commande d'un montant inférieur à trois cents (300) euros HT pour la France métropolitaine et à cinq cents (500) euros HT pour les DROM-COM, livrable en une seule fois, en un seul lieu, une participation aux frais administratifs de 45 euros HT sera facturée.
- 5. PAIEMENT. Sauf stipulation contraire, les Produits doivent être payés dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. La facture est émise le jour d'expédition des Produits. Le Client peut payer les factures par prélèvement automatique, virement ou lettre de change relevé magnétique, à l'exclusion de tout autre mode de paiement (exe. chèque). Le paiement s'entend non pas de la remise du titre de paiement mais de son encaissement. En conséquence, le virement doit être crédité au compte de LifeScan, en valeur, au plus tard le jour de l'échéance. Pour tout règlement à dix (10) jours net date de facture (étendu à quinze (15) jours pour les DROM COM), par prélèvement automatique, un escompte d'un (1) % sera accordé. Toute commande est due même si elle a donné lieu à réclamation ou litige. Tout retard de paiement par rapport à la date de paiement figurant sur la facture entraînera, conformément à la législation en vigueur (Article L. 441-10 du Code de commerce), des intérêts de retard sur le montant restant dû à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) € pour frais de recouvrement. L'application de ces intérêts et de l'indemnité se fera de façon systématique sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Le défaut de paiement d'une facture rend d'une part, le paiement de toutes les autres factures en cours immédiatement exigible, et ce sans mise en demeure préalable, et offre d'autre part à LifeScan le droit de suspendre toute livraison de Produits en cours et d'exiger le paiement comptant avant expédition de toute nouvelle commande jusqu'au complet paiement de toutes les sommes dues. En outre, en cas de défaut de paiement d'une facture, LifeScan peut décider de résilier l'ensemble des commandes en cours
- 6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE, RISQUES. Les ventes de Produits sont régies par une clause de réserve de propriété. La propriété des Produits n'est transférée au Client qu'après complet paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoire, le paiement s'entendant de l'encaissement effectif du prix par LifeScan.

Tous les risques que les Produits pourraient subir ou occasionner sont transférés au Client dès la livraison des Produits. Dans ces conditions, le Client s'engage à assurer les Produits à compter du transfert de risques. Nonobstant ce qui précède, LifeScan s'engage également à assurer les Produits pendant le transport. Des dispositions divergentes pour les expéditions hors France métropolitaine pourront être conclues telles qu'elles figurent dans les tarifs. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à échéance, dans les conditions précisées à l'article 5 et ce pour quelque cause que ce soit, la vente sera résiliée de plein droit sans mise en demeure préalable et LifeScan pourra exiger sans formalité la restitution des Produits aux frais et risques du Client. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, le Client devra en aviser LifeScan sans délai et LifeScan se réserve le droit de revendiquer les Produits et stocks conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur, le cas échéant après inventaire contradictoire dressé avec le Client.

7. RESPONSABILITE, GARANTIESLifeScan garantit la conformité de ses Produits aux normes et règlementations en vigueur sur le Territoire et s'engage à livrer des Produits dont la date de durée de vie est supérieure ou égale à six (6) mois. Sous réserve de la réglementation et des usages en vigueur, LifeScan pourra apporter aux Produits toutes modifications qui s'avèrent utiles ou qui seraient imposées par un changement de la réglementation.

- Le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions qui sont rappelées sur l'emballage et/ou la notice des Produits, plus particulièrement en matière de sécurité et en ce qui concerne le stockage des Produits. Le Client s'engage à faire souscrire ces mêmes engagements à ses propres acquéreurs. LifeScan exclut toute garantie pour des incidents tenant au cas fortuit ou à la Force Majeure. En particulier, en cas de survenance d'un événement de Force Majeure, LifeScan sera dégagée de son obligation de livraison, comme indiqué à l'Article 3 des présentes. LifeScan ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dommages qui résulteraient de toute utilisation ou traitement non conformes aux prescriptions d'utilisation des Produits tels qu'elles figurent sur l'emballage et/ou dans la notice. Toutes les recommandations pouvant être faites par LifeScan en ce qui concerne l'utilisation et le traitement des Produits se fondent sur une information, des méthodes, et des pratiques réputées fiables à la date de leur mise en circulation. LifeScan ne fait ces recommandations qu'en tant que service au client, à charge à celui-ci de juger, de décider, d'observer lesdites recommandations conformément aux réglementations et aux droits des tiers en vigueur. LifeScan ne peut offrir ni garantie ni caution et ne saurait prendre la responsabilité des risques de développement du Produit fini qui pourraient être décelés par des moyens scientifiques et technologiques ultérieurs. Sans préjudice des dispositions légales applicables aux vices cachés, les réclamations concernant les défauts des Produits, hors cas d'avaries liées au transport spécifiquement visées à l'Article 3 des présentes, ne pourront être prises en considération, compte tenu des contraintes règlementaires attachées à la nature des Produits, que si elles sont faites immédiatement par écrit à l'attention de LifeScan dès la découverte du défaut, et au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la livraison des Produits. Ces réclamations devront être accompagnées de la date de livraison, du numéro du bon de livraison, du ou des codes Produits, et de la ou les dénominations des Produits commandés. Les Produits ne sont repris que s'ils sont retournés en état neuf dans leur emballage d'origine et accompagnés de tous les accessoires inclus dans cet emballage. Dans tous les cas, ne seront remplacés que les Produits retournés dans les conditions ci-dessus et dont le caractère défectueux aura été confirmé par le service de contrôle de LifeScan. LifeScan décline toute responsabilité pour les Produits commandés pour lesquels le choix ne s'avérait pas convenable ou objets de dommages suite à des manipulations ou stockages non appropriés. LifeScan devra être informé de tout retour au préalable. Dans l'hypothèse d'un accord préalable et écrit de LifeScan sur un retour Produit et en-dehors des cas de retours pour vice apparent, non-conformité, défaut qualité et/ou défaut de saisie de commande de notre service client, des frais de retour de 60 € HT seront facturés en sus. Au cas où les Produits commandés ne pourraient être remplacés, ceux-ci seraient remboursés. En dehors des cas de non-conformité ci-dessus exposés, les Produits ne seront ni repris, ni échangés. Sans préjudice de la garantie légale des vices cachés qui s'applique à l'ensemble des Produits, les lecteurs de glycémie LifeScan sont garantis pièce et main d'oeuvre, suivant la durée indiquée sur la carte de garantie du lecteur LifeScan. LifeScan fait par ailleurs bénéficier à l'utilisateur final une garantie de quatre (4) ans sur ses lecteurs de glycémie enregistrés en ligne.
- 8. DONNEES PERSONNELLES.LifeScan peut traiter les données personnelles de certains membres du personnel du Client (les « Personnes Concernées ») dans le cadre de la gestion des comptes clients et du traitement des commandes. LifeScan agit alors en tant que responsable du traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 et de la Loi n°78-17, dite « Informatique et Libertés », telle qu'amendée. Les données personnelles des Personnes Concernées sont traitées sur la base de l'intérêt légitime, du Client et de LifeScan à, respectivement, passer et exécuter les commandes de Produits. Le Client s'engage par les présentes à informer les Personnes Concernées des conditions du traitement des données personnelles par LifeScan pour les finalités précitées. Les procédures de commande et d'expédition étant organisées au niveau mondial, les données des Personnes Concernées pourront être transférées vers des sociétés du groupe LifeScan et des prestataires qui peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne, y compris aux Etats-Unis. Afin d'assurer un niveau de protection suffisant, les transferts seront encadrés conformément aux lois applicables. Les Personnes Concernées pourront obtenir une copie ou la mise à leur disposition des instruments encadrant ces transferts auprès du département compliance dont l'adresse est indiquée ci-après. Les données personnelles ne seront pas conservées pour une durée supérieure à celle nécessaire à la réalisation des finalités précitées et, en tout état de cause, dans les limites des prescriptions légales. Les Personnes Concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression relatif à l'ensemble de leurs données personnelles qu'elles peuvent exercer en adressant une demande par courrier à l'attention du Département Compliance de LifeScan et adressé au siège social de LifeScan. Les Personnes Concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en France, la CNIL.
- 9. CESSION. LifeScan se réserve de céder ou transférer tout ou partie des droits et obligations tirés des Conditions Générales et de tout acte qui serait conclu en conséquence à une société de son groupe, après en avoir informé son Client, et sans que notamment cela n'entraîne de renégociation des éventuelles Conventions écrites conclues conformément aux dispositions de l'article L. 441-3 du Code de commerce.
- 10. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION.L'interprétation et l'exécution des Conditions Générales sont soumises au droit français. Tous différends et/ou litiges relatifs aux Produits, à leurs commandes ou modalités de livraison, quel(s)que soi(en)t le lieu de livraison et/ou le mode de paiement, relèveront de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Nanterre, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
- 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE.Le Client devra respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits, lesquels restent en toutes circonstances la propriété exclusive de LifeScan ou le cas échéant de toute société de son groupe qui deviendrait cessionnaire de tout ou partie des droits et obligations des Conditions Générales au titre de l'article 9 ci-dessus. Le Client s'engage par ailleurs à ne pas déprécier ni porter atteinte, de quelque façon que ce soit, à l'image de marque, du logo et/ou de tout autre signe distinctif de LifeScan sans que cette liste ne soit limitative.
- 12. INTERDICTION D'EXPORTATION.Compte tenu de la nature des Produits et des obligations règlementaires applicables, le Client ne doit pas fournir des Produits, sans l'accord écrit préalable de LifeScan, en dehors de l'Espace Economique Européen ou s'il a une raison suffisante de croire que les Produits seront ensuite livrés en dehors de l'Espace Economique Européen. Le Client doit imposer la même interdiction d'exportation à tous ses clients qui voudraient acheter des Produits et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la même interdiction d'exportation. Dans le cas du non-respect de la présente, LifeScan se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter ses livraisons au Client.

LifeScan France SAS – Wojo Cœur Défense – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoi 830 988 970 P. C. S. Nanterra N° identificant TVA EP 86 839 988 920

92900 Countevol
839 988 920 R.C.S. Nanterre – N° identifiant TVA FR 86 839 988 920
N° identifiant unique ADEME FR026632_09ZIHR / FR026632_06WQT3
FR298836_01WMZN / FR026632_03FARB

Mise à jour : Janvier 2025 / Mise en application : 1er janvier 2025







Facture 25721884

Description		Qté	Prix Catalogue	% Remise	Prix Net	Total HT	TVA %
OTSP Flex® Set d'initiat RN Code Produit Numéro de Lot Date d'expiration Numéro de commande Votre référence commande Code douanier Code CIP Pays d'origine	02435601 G2503028X 31/08/26 9027899000 7613427042787 CN	1	22,82	-	22,82	22,82	5,50 %
OTSP Flex® Set d'initiat RM Code Produit Numéro de Lot Date d'expiration Numéro de commande Votre référence commande Code douanier Code CIP Pays d'origine	02435601 G2503028X 31/08/26 9027899000 7613427042787 CN	3	22,82	100,00 %		Gratuit	
Lancettes OT Delica Plus x20 Code Produit Numéro de Lot Date d'expiration Numéro de commande Votre référence commande Code douanier Code CIP Pays d'origine	00 02402403 W24K111 31/10/29 9018390000 4580505780059 JP	12	11,86	35,00 %	7,71	92,51	5,50 %
Montant HT Montant TVA							90,18 EUR 54,46 EUR
Montant TTC		• • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•••••		,64 EUR

Information IMPORTANTE : Nous vous remercions de bien vouloir procéder au paiement de votre facture par virement bancaire, en indiquant son numéro [25721884] dans le champ « Référence » de votre virement. IBAN: FR76 4121 9160 1000 0331 8001 568 - BIC: BOFAFRPP



LifeScan France SAS
S.A.S. au Capital social de 11 500 001€
R.C.S.Nanterre 839 988 920
N°SIRET 839 988 920 00063
N°Identifiant:TVA FR 86 839 988 920
APE: Code NAF 4774Z
Coordonnées bancaires:
Bank of America Merrill Lynch International DAC:
IBAN: FR76 41219160 1000 0331 8001 568
BIC: BOFAFRPP

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les produits LifeScan étant des produits destinés au diagnostic médical, les présentes Conditions Générales sont transmises à tout acheteur professionnel qui en fait la demande étant rappelé que la vente au détail et la dispensation de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro destinés à être utilisés par le public sont réservées conformément à l'article L.4211-1 du Code de la Santé Publique au pharmacien d'officine inscrit à l'ordre national des pharmaciens sous la Section A. La vente en gros de dispositifs médicaux qui s'entend de toute vente réalisée auprès d'une personne physique ou morale autre que le public est réservée aux distributeurs répondant aux conditions de l'article L. 5211-3-1 du Code de la Santé Publique sous peine de sanction pénale.

- 1. ACCEPTATION DES CGV. Les ventes de produits LifeScan (« les Produits ») sont régies par les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales ») qui constituent le point de départ et le socle unique de la négociation commerciale entre LifeScan France SAS (« LifeScan ») et le client (« le Client »), ensemble « les Parties ». Les Conditions Générales intègrent le tarif de LifeScan et régissent notamment la clause de réserve de propriété, conformément aux dispositions de l'article L. 2367 du Code Civil. Les Conditions Générales sont applicables en France, en ce compris les départements et régions et collectivités d'outre-mer et la principauté de Monaco (« le Territoire »). En passant commande, le Client déclare avoir une parfaite connaissance des Conditions Générales et les accepter sans réserve. Le fait pour LifeScan de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des Conditions Générales ne saurait être interprété par le Client comme valant renonciation par LifeScan à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdies conditions Concernant les conditions générales d'achat ou clauses contraires proposées par le Client, leur application sera soumise au cas par cas à l'acceptation préalable et écrite de LifeScan.
- 2. COMMANDES. Les commandes sont passées par tous moyens validés par LifeScan dans un délai raisonnable en fonction de la date de livraison souhaitée et en tenant compte des délais énoncés à l'Article 3 ci-après. Les commandes de Produits ne sont définitives qu'après acceptation expresse de LifeScan. Cette acceptation peut résulter de l'expédition des Produits. LifeScan se réserve en particulier le droit de ne pas satisfaire à toute commande du Client qui serait exorbitante ou dérogatoire à ses conditions de vente. Après acceptation par LifeScan, toute modification ou annulation de commandes requiert l'accord préalable de LifeScan.
- 3. LIVRAISONS. Le délai de livraison est en principe de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception de la commande pour la France métropolitaine et de dix (10) jours ouvrés pour les DROM COM, LifeScan pouvant effectuer des livraisons de façon globale ou partielle. Ce délai est indicatif et correspond à un délai moyen de traitement de la commande. Si la livraison est retardée, pour quelle que raison que ce soit, LifeScan s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la livraison dans un délai raisonnable. Dans l'hypothèse d'une commande exceptionnelle, des frais de traitement et de port de 40 € HT pourront être facturés en sus. LifeScan ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de force majeure tels que notamment les crises sanitaires liées à des épidémies, les guerres, émeutes, cataclysmes naturels, explosions, incendies, mouvements sociaux, grèves ainsi que toutes les mesures gouvernementales prises en réponse à ces cas de force majeure (« Force Majeure »), d'événements indépendants de sa volonté ou en cas d'acte ou d'omission imputable au Client ayant pour conséquence d'empêcher ou de retarder l'expédition ou l'introduction en France des Produits. En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si le Client est à jour de toutes ses obligations à l'égard de LifeScan. Il appartient au Client de vérifier le bon état des Produits livrés et, en cas d'avaries ou de manquants et conformément aux dispositions de l'article L133-3 du Code de commerce, d'émettre des réserves claires et précises au transporteur, dans les trois (3) jours qui suivent la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception et de communiquer, sans délai, un double de cette lettre à LifeScan. Tout Produit n'ayant pas fait l'objet d'une réserve dans ces formes est considéré comme valablement accepté. La livraison n'emporte pas transfert de propriété, lequel s'effectue dans les conditions de l'article 6 exposées ci-après.
- **4.PRIX.** Tous les prix sont exprimés en euros, hors taxes, hors frais de port et d'emballage suivant les tarifs en vigueur à la date de la commande. Sauf dispositions contraires, notamment pour les ventes hors France Métropolitaine, les frais de port, les taxes, droits de douanes, ou autres prélèvements obligatoires sont à la charge du Client. LifeScan se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment et notamment en cas de fluctuations des conditions économiques indépendantes de sa volonté et en informera le Client au plus tard un (1) mois avant la prise d'effet du nouveau tarif à toutes les commandes en cours et à venir. Pour toute commande d'un montant inférieur à trois cents (300) euros HT pour la France métropolitaine et à cinq cents (500) euros HT pour les DROM-COM, livrable en une seule fois, en un seul lieu, une participation aux frais administratifs de 45 euros HT sera facturée.
- 5. PAIEMENT. Sauf stipulation contraire, les Produits doivent être payés dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. La facture est émise le jour d'expédition des Produits. Le Client peut payer les factures par prélèvement automatique, virement ou lettre de change relevé magnétique, à l'exclusion de tout autre mode de paiement (exe. chèque). Le paiement s'entend non pas de la remise du titre de paiement mais de son encaissement. En conséquence, le virement doit être crédité au compte de LifeScan, en valeur, au plus tard le jour de l'échéance. Pour tout règlement à dix (10) jours net date de facture (étendu à quinze (15) jours pour les DROM COM), par prélèvement automatique, un escompte d'un (1) % sera accordé. Toute commande est due même si elle a donné lieu à réclamation ou litige. Tout retard de paiement par rapport à la date de paiement figurant sur la facture entraînera, conformément à la législation en vigueur (Article L. 441-10 du Code de commerce), des intérêts de retard sur le montant restant dû à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) € pour frais de recouvrement. L'application de ces intérêts et de l'indemnité se fera de façon systématique sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Le défaut de paiement d'une facture rend d'une part, le paiement de toutes les autres factures en cours immédiatement exigible, et ce sans mise en demeure préalable, et offre d'autre part à LifeScan le droit de suspendre toute livraison de Produits en cours et d'exiger le paiement comptant avant expédition de toute nouvelle commande jusqu'au complet paiement de toutes les sommes dues. En outre, en cas de défaut de paiement d'une facture, LifeScan peut décider de résilier l'ensemble des commandes en cours
- 6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE, RISQUES. Les ventes de Produits sont régies par une clause de réserve de propriété. La propriété des Produits n'est transférée au Client qu'après complet paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoire, le paiement s'entendant de l'encaissement effectif du prix par LifeScan.

Tous les risques que les Produits pourraient subir ou occasionner sont transférés au Client dès la livraison des Produits. Dans ces conditions, le Client s'engage à assurer les Produits à compter du transfert de risques. Nonobstant ce qui précède, LifeScan s'engage également à assurer les Produits pendant le transport. Des dispositions divergentes pour les expéditions hors France métropolitaine pourront être conclues telles qu'elles figurent dans les tarifs. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à échéance, dans les conditions précisées à l'article 5 et ce pour quelque cause que ce soit, la vente sera résiliée de plein droit sans mise en demeure préalable et LifeScan pourra exiger sans formalité la restitution des Produits aux frais et risques du Client. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, le Client devra en aviser LifeScan sans délai et LifeScan se réserve le droit de revendiquer les Produits et stocks conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur, le cas échéant après inventaire contradictoire dressé avec le Client.

7. RESPONSABILITE, GARANTIESLifeScan garantit la conformité de ses Produits aux normes et règlementations en vigueur sur le Territoire et s'engage à livrer des Produits dont la date de durée de vie est supérieure ou égale à six (6) mois. Sous réserve de la réglementation et des usages en vigueur, LifeScan pourra apporter aux Produits toutes modifications qui s'avèrent utiles ou qui seraient imposées par un changement de la réglementation.

- Le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions qui sont rappelées sur l'emballage et/ou la notice des Produits, plus particulièrement en matière de sécurité et en ce qui concerne le stockage des Produits. Le Client s'engage à faire souscrire ces mêmes engagements à ses propres acquéreurs. LifeScan exclut toute garantie pour des incidents tenant au cas fortuit ou à la Force Majeure. En particulier, en cas de survenance d'un événement de Force Majeure, LifeScan sera dégagée de son obligation de livraison, comme indiqué à l'Article 3 des présentes. LifeScan ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dommages qui résulteraient de toute utilisation ou traitement non conformes aux prescriptions d'utilisation des Produits tels qu'elles figurent sur l'emballage et/ou dans la notice. Toutes les recommandations pouvant être faites par LifeScan en ce qui concerne l'utilisation et le traitement des Produits se fondent sur une information, des méthodes, et des pratiques réputées fiables à la date de leur mise en circulation. LifeScan ne fait ces recommandations qu'en tant que service au client, à charge à celui-ci de juger, de décider, d'observer lesdites recommandations conformément aux réglementations et aux droits des tiers en vigueur. LifeScan ne peut offrir ni garantie ni caution et ne saurait prendre la responsabilité des risques de développement du Produit fini qui pourraient être décelés par des moyens scientifiques et technologiques ultérieurs. Sans préjudice des dispositions légales applicables aux vices cachés, les réclamations concernant les défauts des Produits, hors cas d'avaries liées au transport spécifiquement visées à l'Article 3 des présentes, ne pourront être prises en considération, compte tenu des contraintes règlementaires attachées à la nature des Produits, que si elles sont faites immédiatement par écrit à l'attention de LifeScan dès la découverte du défaut, et au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la livraison des Produits. Ces réclamations devront être accompagnées de la date de livraison, du numéro du bon de livraison, du ou des codes Produits, et de la ou les dénominations des Produits commandés. Les Produits ne sont repris que s'ils sont retournés en état neuf dans leur emballage d'origine et accompagnés de tous les accessoires inclus dans cet emballage. Dans tous les cas, ne seront remplacés que les Produits retournés dans les conditions ci-dessus et dont le caractère défectueux aura été confirmé par le service de contrôle de LifeScan. LifeScan décline toute responsabilité pour les Produits commandés pour lesquels le choix ne s'avérait pas convenable ou objets de dommages suite à des manipulations ou stockages non appropriés. LifeScan devra être informé de tout retour au préalable. Dans l'hypothèse d'un accord préalable et écrit de LifeScan sur un retour Produit et en-dehors des cas de retours pour vice apparent, non-conformité, défaut qualité et/ou défaut de saisie de commande de notre service client, des frais de retour de 60 € HT seront facturés en sus. Au cas où les Produits commandés ne pourraient être remplacés, ceux-ci seraient remboursés. En dehors des cas de non-conformité ci-dessus exposés, les Produits ne seront ni repris, ni échangés. Sans préjudice de la garantie légale des vices cachés qui s'applique à l'ensemble des Produits, les lecteurs de glycémie LifeScan sont garantis pièce et main d'oeuvre, suivant la durée indiquée sur la carte de garantie du lecteur LifeScan. LifeScan fait par ailleurs bénéficier à l'utilisateur final une garantie de quatre (4) ans sur ses lecteurs de glycémie enregistrés en ligne.
- 8. DONNEES PERSONNELLES.LifeScan peut traiter les données personnelles de certains membres du personnel du Client (les « Personnes Concernées ») dans le cadre de la gestion des comptes clients et du traitement des commandes. LifeScan agit alors en tant que responsable du traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 et de la Loi n°78-17, dite « Informatique et Libertés », telle qu'amendée. Les données personnelles des Personnes Concernées sont traitées sur la base de l'intérêt légitime, du Client et de LifeScan à, respectivement, passer et exécuter les commandes de Produits. Le Client s'engage par les présentes à informer les Personnes Concernées des conditions du traitement des données personnelles par LifeScan pour les finalités précitées. Les procédures de commande et d'expédition étant organisées au niveau mondial, les données des Personnes Concernées pourront être transférées vers des sociétés du groupe LifeScan et des prestataires qui peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne, y compris aux Etats-Unis. Afin d'assurer un niveau de protection suffisant, les transferts seront encadrés conformément aux lois applicables. Les Personnes Concernées pourront obtenir une copie ou la mise à leur disposition des instruments encadrant ces transferts auprès du département compliance dont l'adresse est indiquée ci-après. Les données personnelles ne seront pas conservées pour une durée supérieure à celle nécessaire à la réalisation des finalités précitées et, en tout état de cause, dans les limites des prescriptions légales. Les Personnes Concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression relatif à l'ensemble de leurs données personnelles qu'elles peuvent exercer en adressant une demande par courrier à l'attention du Département Compliance de LifeScan et adressé au siège social de LifeScan. Les Personnes Concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en France, la CNIL.
- 9. CESSION. LifeScan se réserve de céder ou transférer tout ou partie des droits et obligations tirés des Conditions Générales et de tout acte qui serait conclu en conséquence à une société de son groupe, après en avoir informé son Client, et sans que notamment cela n'entraîne de renégociation des éventuelles Conventions écrites conclues conformément aux dispositions de l'article L. 441-3 du Code de commerce.
- 10. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION.L'interprétation et l'exécution des Conditions Générales sont soumises au droit français. Tous différends et/ou litiges relatifs aux Produits, à leurs commandes ou modalités de livraison, quel(s)que soi(en)t le lieu de livraison et/ou le mode de paiement, relèveront de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Nanterre, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
- 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE.Le Client devra respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits, lesquels restent en toutes circonstances la propriété exclusive de LifeScan ou le cas échéant de toute société de son groupe qui deviendrait cessionnaire de tout ou partie des droits et obligations des Conditions Générales au titre de l'article 9 ci-dessus. Le Client s'engage par ailleurs à ne pas déprécier ni porter atteinte, de quelque façon que ce soit, à l'image de marque, du logo et/ou de tout autre signe distinctif de LifeScan sans que cette liste ne soit limitative.
- 12. INTERDICTION D'EXPORTATION.Compte tenu de la nature des Produits et des obligations règlementaires applicables, le Client ne doit pas fournir des Produits, sans l'accord écrit préalable de LifeScan, en dehors de l'Espace Economique Européen ou s'il a une raison suffisante de croire que les Produits seront ensuite livrés en dehors de l'Espace Economique Européen. Le Client doit imposer la même interdiction d'exportation à tous ses clients qui voudraient acheter des Produits et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la même interdiction d'exportation. Dans le cas du non-respect de la présente, LifeScan se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter ses livraisons au Client.

LifeScan France SAS – Wojo Cœur Défense – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoi 830 988 970 P. C. S. Nanterra N° identificant TVA EP 86 839 988 920

92900 Countevol
839 988 920 R.C.S. Nanterre – N° identifiant TVA FR 86 839 988 920
N° identifiant unique ADEME FR026632_09ZIHR / FR026632_06WQT3
FR298836_01WMZN / FR026632_03FARB

Mise à jour : Janvier 2025 / Mise en application : 1er janvier 2025





LifeScan France SAS
Wojo Cœur Défense
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie
France

france.compta@lifescan.com

Facture 25721884

Description Qté Prix Catalogue % Remise Prix Net Total HT TVA %

Date d'échéance

06/06/25

Règlement Mode De Reglement 60 jours de facture Virement Bancaire

00,0

Net à payer

1.044,64

REGLEMENT A EFFECTUER A L'ORDRE DE LIFESCAN Pour tout règlement à 10 jours net date de facture, par prélèvement automatique, un escompte de 1% sera accordé. Les pénalités de retard à hauteur de trois fois le taux légal, sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, ainsi que le versement d'une indémnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

 TVA %
 Montant HT
 Montant de TVA
 Montant TTC
 Devise

 5,50 %
 990,18
 54,46
 1.044,64
 EUR

Information IMPORTANTE : Nous vous remercions de bien vouloir procéder au paiement de votre facture par virement bancaire, en indiquant son numéro [25721884] dans le champ « Référence » de votre virement. IBAN: FR76 4121 9160 1000 0331 8001 568 - BIC: BOFAFRPP



LifeScan France SAS
S.A.S. au Capital social de 11 500 001€
R.C.S.Nanterre 839 988 920
N°SIRET 839 988 920 00063
N°identifiant:TVA FR 86 839 988 920
APE: Code NAF 4774Z
Coordonnées bancaires:
Bank of America Merrill Lynch International DAC:
IBAN: FR76 41219160 1000 0331 8001 568
BIC: BOFAFRPP

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les produits LifeScan étant des produits destinés au diagnostic médical, les présentes Conditions Générales sont transmises à tout acheteur professionnel qui en fait la demande étant rappelé que la vente au détail et la dispensation de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro destinés à être utilisés par le public sont réservées conformément à l'article L.4211-1 du Code de la Santé Publique au pharmacien d'officine inscrit à l'ordre national des pharmaciens sous la Section A. La vente en gros de dispositifs médicaux qui s'entend de toute vente réalisée auprès d'une personne physique ou morale autre que le public est réservée aux distributeurs répondant aux conditions de l'article L. 5211-3-1 du Code de la Santé Publique sous peine de sanction pénale.

- 1. ACCEPTATION DES CGV. Les ventes de produits LifeScan (« les Produits ») sont régies par les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales ») qui constituent le point de départ et le socle unique de la négociation commerciale entre LifeScan France SAS (« LifeScan ») et le client (« le Client »), ensemble « les Parties ». Les Conditions Générales intègrent le tarif de LifeScan et régissent notamment la clause de réserve de propriété, conformément aux dispositions de l'article L. 2367 du Code Civil. Les Conditions Générales sont applicables en France, en ce compris les départements et régions et collectivités d'outre-mer et la principauté de Monaco (« le Territoire »). En passant commande, le Client déclare avoir une parfaite connaissance des Conditions Générales et les accepter sans réserve. Le fait pour LifeScan de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des Conditions Générales ne saurait être interprété par le Client comme valant renonciation par LifeScan à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdies conditions Concernant les conditions générales d'achat ou clauses contraires proposées par le Client, leur application sera soumise au cas par cas à l'acceptation préalable et écrite de LifeScan.
- 2. COMMANDES. Les commandes sont passées par tous moyens validés par LifeScan dans un délai raisonnable en fonction de la date de livraison souhaitée et en tenant compte des délais énoncés à l'Article 3 ci-après. Les commandes de Produits ne sont définitives qu'après acceptation expresse de LifeScan. Cette acceptation peut résulter de l'expédition des Produits. LifeScan se réserve en particulier le droit de ne pas satisfaire à toute commande du Client qui serait exorbitante ou dérogatoire à ses conditions de vente. Après acceptation par LifeScan, toute modification ou annulation de commandes requiert l'accord préalable de LifeScan.
- 3. LIVRAISONS. Le délai de livraison est en principe de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception de la commande pour la France métropolitaine et de dix (10) jours ouvrés pour les DROM COM, LifeScan pouvant effectuer des livraisons de façon globale ou partielle. Ce délai est indicatif et correspond à un délai moyen de traitement de la commande. Si la livraison est retardée, pour quelle que raison que ce soit, LifeScan s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la livraison dans un délai raisonnable. Dans l'hypothèse d'une commande exceptionnelle, des frais de traitement et de port de 40 € HT pourront être facturés en sus. LifeScan ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de force majeure tels que notamment les crises sanitaires liées à des épidémies, les guerres, émeutes, cataclysmes naturels, explosions, incendies, mouvements sociaux, grèves ainsi que toutes les mesures gouvernementales prises en réponse à ces cas de force majeure (« Force Majeure »), d'événements indépendants de sa volonté ou en cas d'acte ou d'omission imputable au Client ayant pour conséquence d'empêcher ou de retarder l'expédition ou l'introduction en France des Produits. En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si le Client est à jour de toutes ses obligations à l'égard de LifeScan. Il appartient au Client de vérifier le bon état des Produits livrés et, en cas d'avaries ou de manquants et conformément aux dispositions de l'article L133-3 du Code de commerce, d'émettre des réserves claires et précises au transporteur, dans les trois (3) jours qui suivent la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception et de communiquer, sans délai, un double de cette lettre à LifeScan. Tout Produit n'ayant pas fait l'objet d'une réserve dans ces formes est considéré comme valablement accepté. La livraison n'emporte pas transfert de propriété, lequel s'effectue dans les conditions de l'article 6 exposées ci-après.
- **4.PRIX.** Tous les prix sont exprimés en euros, hors taxes, hors frais de port et d'emballage suivant les tarifs en vigueur à la date de la commande. Sauf dispositions contraires, notamment pour les ventes hors France Métropolitaine, les frais de port, les taxes, droits de douanes, ou autres prélèvements obligatoires sont à la charge du Client. LifeScan se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment et notamment en cas de fluctuations des conditions économiques indépendantes de sa volonté et en informera le Client au plus tard un (1) mois avant la prise d'effet du nouveau tarif à toutes les commandes en cours et à venir. Pour toute commande d'un montant inférieur à trois cents (300) euros HT pour la France métropolitaine et à cinq cents (500) euros HT pour les DROM-COM, livrable en une seule fois, en un seul lieu, une participation aux frais administratifs de 45 euros HT sera facturée.
- 5. PAIEMENT. Sauf stipulation contraire, les Produits doivent être payés dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. La facture est émise le jour d'expédition des Produits. Le Client peut payer les factures par prélèvement automatique, virement ou lettre de change relevé magnétique, à l'exclusion de tout autre mode de paiement (exe. chèque). Le paiement s'entend non pas de la remise du titre de paiement mais de son encaissement. En conséquence, le virement doit être crédité au compte de LifeScan, en valeur, au plus tard le jour de l'échéance. Pour tout règlement à dix (10) jours net date de facture (étendu à quinze (15) jours pour les DROM COM), par prélèvement automatique, un escompte d'un (1) % sera accordé. Toute commande est due même si elle a donné lieu à réclamation ou litige. Tout retard de paiement par rapport à la date de paiement figurant sur la facture entraînera, conformément à la législation en vigueur (Article L. 441-10 du Code de commerce), des intérêts de retard sur le montant restant dû à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) € pour frais de recouvrement. L'application de ces intérêts et de l'indemnité se fera de façon systématique sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Le défaut de paiement d'une facture rend d'une part, le paiement de toutes les autres factures en cours immédiatement exigible, et ce sans mise en demeure préalable, et offre d'autre part à LifeScan le droit de suspendre toute livraison de Produits en cours et d'exiger le paiement comptant avant expédition de toute nouvelle commande jusqu'au complet paiement de toutes les sommes dues. En outre, en cas de défaut de paiement d'une facture, LifeScan peut décider de résilier l'ensemble des commandes en cours
- 6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE, RISQUES. Les ventes de Produits sont régies par une clause de réserve de propriété. La propriété des Produits n'est transférée au Client qu'après complet paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoire, le paiement s'entendant de l'encaissement effectif du prix par LifeScan.

Tous les risques que les Produits pourraient subir ou occasionner sont transférés au Client dès la livraison des Produits. Dans ces conditions, le Client s'engage à assurer les Produits à compter du transfert de risques. Nonobstant ce qui précède, LifeScan s'engage également à assurer les Produits pendant le transport. Des dispositions divergentes pour les expéditions hors France métropolitaine pourront être conclues telles qu'elles figurent dans les tarifs. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à échéance, dans les conditions précisées à l'article 5 et ce pour quelque cause que ce soit, la vente sera résiliée de plein droit sans mise en demeure préalable et LifeScan pourra exiger sans formalité la restitution des Produits aux frais et risques du Client. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, le Client devra en aviser LifeScan sans délai et LifeScan se réserve le droit de revendiquer les Produits et stocks conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur, le cas échéant après inventaire contradictoire dressé avec le Client.

7. RESPONSABILITE, GARANTIESLifeScan garantit la conformité de ses Produits aux normes et règlementations en vigueur sur le Territoire et s'engage à livrer des Produits dont la date de durée de vie est supérieure ou égale à six (6) mois. Sous réserve de la réglementation et des usages en vigueur, LifeScan pourra apporter aux Produits toutes modifications qui s'avèrent utiles ou qui seraient imposées par un changement de la réglementation.

- Le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions qui sont rappelées sur l'emballage et/ou la notice des Produits, plus particulièrement en matière de sécurité et en ce qui concerne le stockage des Produits. Le Client s'engage à faire souscrire ces mêmes engagements à ses propres acquéreurs. LifeScan exclut toute garantie pour des incidents tenant au cas fortuit ou à la Force Majeure. En particulier, en cas de survenance d'un événement de Force Majeure, LifeScan sera dégagée de son obligation de livraison, comme indiqué à l'Article 3 des présentes. LifeScan ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dommages qui résulteraient de toute utilisation ou traitement non conformes aux prescriptions d'utilisation des Produits tels qu'elles figurent sur l'emballage et/ou dans la notice. Toutes les recommandations pouvant être faites par LifeScan en ce qui concerne l'utilisation et le traitement des Produits se fondent sur une information, des méthodes, et des pratiques réputées fiables à la date de leur mise en circulation. LifeScan ne fait ces recommandations qu'en tant que service au client, à charge à celui-ci de juger, de décider, d'observer lesdites recommandations conformément aux réglementations et aux droits des tiers en vigueur. LifeScan ne peut offrir ni garantie ni caution et ne saurait prendre la responsabilité des risques de développement du Produit fini qui pourraient être décelés par des moyens scientifiques et technologiques ultérieurs. Sans préjudice des dispositions légales applicables aux vices cachés, les réclamations concernant les défauts des Produits, hors cas d'avaries liées au transport spécifiquement visées à l'Article 3 des présentes, ne pourront être prises en considération, compte tenu des contraintes règlementaires attachées à la nature des Produits, que si elles sont faites immédiatement par écrit à l'attention de LifeScan dès la découverte du défaut, et au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la livraison des Produits. Ces réclamations devront être accompagnées de la date de livraison, du numéro du bon de livraison, du ou des codes Produits, et de la ou les dénominations des Produits commandés. Les Produits ne sont repris que s'ils sont retournés en état neuf dans leur emballage d'origine et accompagnés de tous les accessoires inclus dans cet emballage. Dans tous les cas, ne seront remplacés que les Produits retournés dans les conditions ci-dessus et dont le caractère défectueux aura été confirmé par le service de contrôle de LifeScan. LifeScan décline toute responsabilité pour les Produits commandés pour lesquels le choix ne s'avérait pas convenable ou objets de dommages suite à des manipulations ou stockages non appropriés. LifeScan devra être informé de tout retour au préalable. Dans l'hypothèse d'un accord préalable et écrit de LifeScan sur un retour Produit et en-dehors des cas de retours pour vice apparent, non-conformité, défaut qualité et/ou défaut de saisie de commande de notre service client, des frais de retour de 60 € HT seront facturés en sus. Au cas où les Produits commandés ne pourraient être remplacés, ceux-ci seraient remboursés. En dehors des cas de non-conformité ci-dessus exposés, les Produits ne seront ni repris, ni échangés. Sans préjudice de la garantie légale des vices cachés qui s'applique à l'ensemble des Produits, les lecteurs de glycémie LifeScan sont garantis pièce et main d'oeuvre, suivant la durée indiquée sur la carte de garantie du lecteur LifeScan. LifeScan fait par ailleurs bénéficier à l'utilisateur final une garantie de quatre (4) ans sur ses lecteurs de glycémie enregistrés en ligne.
- 8. DONNEES PERSONNELLES.LifeScan peut traiter les données personnelles de certains membres du personnel du Client (les « Personnes Concernées ») dans le cadre de la gestion des comptes clients et du traitement des commandes. LifeScan agit alors en tant que responsable du traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 et de la Loi n°78-17, dite « Informatique et Libertés », telle qu'amendée. Les données personnelles des Personnes Concernées sont traitées sur la base de l'intérêt légitime, du Client et de LifeScan à, respectivement, passer et exécuter les commandes de Produits. Le Client s'engage par les présentes à informer les Personnes Concernées des conditions du traitement des données personnelles par LifeScan pour les finalités précitées. Les procédures de commande et d'expédition étant organisées au niveau mondial, les données des Personnes Concernées pourront être transférées vers des sociétés du groupe LifeScan et des prestataires qui peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne, y compris aux Etats-Unis. Afin d'assurer un niveau de protection suffisant, les transferts seront encadrés conformément aux lois applicables. Les Personnes Concernées pourront obtenir une copie ou la mise à leur disposition des instruments encadrant ces transferts auprès du département compliance dont l'adresse est indiquée ci-après. Les données personnelles ne seront pas conservées pour une durée supérieure à celle nécessaire à la réalisation des finalités précitées et, en tout état de cause, dans les limites des prescriptions légales. Les Personnes Concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression relatif à l'ensemble de leurs données personnelles qu'elles peuvent exercer en adressant une demande par courrier à l'attention du Département Compliance de LifeScan et adressé au siège social de LifeScan. Les Personnes Concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en France, la CNIL.
- 9. CESSION. LifeScan se réserve de céder ou transférer tout ou partie des droits et obligations tirés des Conditions Générales et de tout acte qui serait conclu en conséquence à une société de son groupe, après en avoir informé son Client, et sans que notamment cela n'entraîne de renégociation des éventuelles Conventions écrites conclues conformément aux dispositions de l'article L. 441-3 du Code de commerce.
- 10. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION.L'interprétation et l'exécution des Conditions Générales sont soumises au droit français. Tous différends et/ou litiges relatifs aux Produits, à leurs commandes ou modalités de livraison, quel(s)que soi(en)t le lieu de livraison et/ou le mode de paiement, relèveront de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Nanterre, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
- 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE.Le Client devra respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits, lesquels restent en toutes circonstances la propriété exclusive de LifeScan ou le cas échéant de toute société de son groupe qui deviendrait cessionnaire de tout ou partie des droits et obligations des Conditions Générales au titre de l'article 9 ci-dessus. Le Client s'engage par ailleurs à ne pas déprécier ni porter atteinte, de quelque façon que ce soit, à l'image de marque, du logo et/ou de tout autre signe distinctif de LifeScan sans que cette liste ne soit limitative.
- 12. INTERDICTION D'EXPORTATION.Compte tenu de la nature des Produits et des obligations règlementaires applicables, le Client ne doit pas fournir des Produits, sans l'accord écrit préalable de LifeScan, en dehors de l'Espace Economique Européen ou s'il a une raison suffisante de croire que les Produits seront ensuite livrés en dehors de l'Espace Economique Européen. Le Client doit imposer la même interdiction d'exportation à tous ses clients qui voudraient acheter des Produits et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la même interdiction d'exportation. Dans le cas du non-respect de la présente, LifeScan se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter ses livraisons au Client.

LifeScan France SAS – Wojo Cœur Défense – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoi 830 988 970 P. C. S. Nanterra N° identificant TVA EP 86 839 988 920

92900 Countevol
839 988 920 R.C.S. Nanterre – N° identifiant TVA FR 86 839 988 920
N° identifiant unique ADEME FR026632_09ZIHR / FR026632_06WQT3
FR298836_01WMZN / FR026632_03FARB

Mise à jour : Janvier 2025 / Mise en application : 1er janvier 2025